



# Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité


## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2025 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments, adopté lors de la séance ordinaire tenue le **7 juillet 2025**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Aimé, ce **9 septembre 2025**.

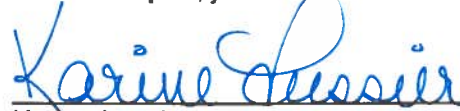
  
Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **9 septembre 2025**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **9 septembre 2025**.

  
Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière